



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail - Justice - Solidarité

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

**AVIS SUR LES TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN
PARTENAIRE PRIVE POUR L'EXPLOITATION ET LA GESTION DE
L'UNITE DE TRANSFORMATION ET DE PRODUCTION DE JUS DE
FRUIT DE DABOYA-KINDIA**

Guinée

1. Contexte :

Dans l'objectif d'industrialiser la filière agricole et garantir la sécurité alimentaire, le gouvernement de la République de Guinée a fait un investissement non négligeable pour l'acquisition d'une unité de transformation et de production de jus de Fruit à Daboya dans la préfecture de Kindia.

Cette unité se trouve en pleine zone de production de fruit qui pourra faciliter son approvisionnement en matières premières.

L'opérationnalisation de ladite unité permettra d'accroître le revenu des producteurs, et de réduire progressivement les pertes post récoltes.

Cette usine a une capacité de production de six mille litres (600l) par jour et est composée de:

- un pasteurisateur;
- un compresseur;
- un bac de lavage;
- deux grands broyeurs ;
- un petit broyeur ;
- un convoyeur plus accessoires ;
- une cabine électrique (armoie électrique y compris) ;
- une fardeleuse ;
- un condenseur de fruit ;
- deux transpalettes ;
- une chambre froide (équipée avec tous ses accessoires) ;
- trois manitowoc (machine RFS) ;
- un magasin de stockage de produits finis et
- un domaine agricole de 50 ha cultivables (qui sera à la disposition du partenaire)

Cette installation est une unité de transformation de divers fruits en jus et en produits dérivés.

Dans le but de démarrer cette usine afin de réduire considérablement les pertes post-récoltes dans cette zone de grande production fruiticole, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage entend recruter un partenaire privé dans le cadre d'un contrat de Partenariat Public-Privé pour la gestion et l'exploitation de l'unité en question.

2. Soumission des dossiers :

Les personnes intéressées sont priées de soumettre leur dossier comprenant :

- Les documents légaux RCCM et NIF (en cours de validité) ;
- L'offre financière pour l'opérationnalisation de l'usine exprimée en franc guinéen ;

- La liste des clients de référence (au moins deux) avec noms et coordonnées des personnes de contact ;
- L'offre technique ;
- Les CV des membres clés de l'équipe technique.
- Un rapport de visite de l'usine signé par un agent habilité du SNCPA
- Les dossiers de candidature doivent être en langue française.
- Les entreprises intéressées doivent obligatoirement s'enregistrer en ligne sur la plate-forme à l'adresse de gestion des appels d'offres du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage : <https://magel.gov.gn>.

Le dépôt physique est fait à l'adresse indiquée ci-dessous.

- Les personnes intéressées sont priées de soumissionner avec la mention **« Recrutement d'un partenaire pour la gestion d'une unité de transformation et de production de jus de Fruit à Daboya-Kindia »** aux adresses suivantes :

Pour les versions physiques et digitale sur clé usb (originale et quatre copies):
Cellule de passation des marchés publics/ Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, BP : 576, Almamy, Kaloum, Conakry, République de Guinée ou Service National de conditionnement des Produits Agricoles
Tel: 624628289/622672721; E-mail: kstraore@magel.gov.gn/ scamara@magel.gov.gn

3. Déroulement de la sélection

La sélection des candidats à retenir se déroule en deux étapes :

Étape 1 : l'examen de la recevabilité des offres ;

Étape 2 : l'évaluation des offres recevables.

4. Méthode de sélection

La sélection sera basée sur la qualité technique.

5. L'examen de la recevabilité des offres (Étape 1)

Elle consiste en l'ouverture des plis qui se déroulera en séance publique et l'examen du dossier administratif et juridique.

6. L'évaluation des offres recevables (Étape 2)

Pour les dossiers retenus au terme de la première étape précitée, la Commission de passation de partenariat public-privé instituée à cet effet procédera à l'évaluation des dossiers et attribuera une note sur 100 en fonction des critères suivants :


- a- Expériences générales réussies (10/100) ;
- b- Expériences spécifiques (15/100) ;

- c- Capacité de mobilisation des ressources humaines et financières en lien avec le projet (20/100) ;
- d- Détails de la manière de démarrer et gérer l'unité, ses implications dans le domaine de la production et la commercialisation (40/100);
- e- Critères techniques (maitrise des équipements existant) : (15/100)
- Pertinence : La solution proposée répond aux contraintes techniques et opérationnelles, et est susceptible d'emporter l'adhésion des acteurs ;
 - Crédibilité : Les éléments de preuve permettant d'attester la fiabilité de la solution proposée et confirmant l'atteinte des performances et délais demandés pour le programme ;
 - Viabilité : la situation de la ou des sociétés candidates, les perspectives de développements ainsi que les collaborations envisagées ;
 - Efficience : La capacité de l'entreprise à mobiliser des ressources importantes pour réaliser des résultats positifs dans un délai raisonnable, au profit de l'ensemble des parties prenantes

La commission d'évaluation établira la liste des propositions qui auront atteint la note technique requise de 70 points sur 100. Ces candidats seront invités par la commission à des entretiens de présentation des propositions (technique et financière). Les choix finaux seront fondés sur les résultats d'évaluation en fonction des points, sur l'appréciation de la pertinence de l'offre.

L'ouverture des plis des offres est prévue le vendredi, **10 Novembre 2023 à 10 heures 30 mn**, heures limite des dépôts et à **10 heures 00** ouverture des plis à la Cellule de Passation de Passations des Marchés Publics dudit Ministère.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage



Mamoudou Nagnalen BARRY